

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : ASA 33/003/2013

AILRC-FR

18 mars 2013

### **Pakistan. Des mesures urgentes sont nécessaires pour faire face au climat d'impunité**

#### ***Le Conseil des droits de l'homme adopte les conclusions de l'Examen périodique universel (EPU) sur le Pakistan.***

À la suite du dernier examen des Nations Unies sur les progrès du Pakistan en matière de protection et de promotion des droits humains, Amnesty International appelle le gouvernement de ce pays à mettre fin au climat d'impunité quasi totale dont bénéficient les auteurs étatiques et non étatiques d'atteintes aux droits humains.

Le Pakistan a approuvé 126 des 166 recommandations qui lui ont été faites par d'autres États lors de son deuxième Examen périodique universel (EPU), un examen de quatre ans et demi organisé sous les auspices du Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour suivre les progrès des États membres en matière de protection des droits humains. Amnesty International appelle le gouvernement pakistanais à informer régulièrement la société civile sur la mise en œuvre des recommandations acceptées et à revoir sa position concernant les recommandations qu'il n'a pas acceptées.

En dépit de ses promesses répétées, notamment lors de l'EPU de 2008, le Pakistan a peu progressé dans l'élucidation du sort de milliers de personnes victimes d'une disparition forcée. Amnesty International demande instamment au Pakistan d'inscrire les disparitions forcées comme des crimes dans le Code pénal, d'enquêter sur ces actes et de poursuivre ceux qui en sont responsables, et de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, conformément aux recommandations de l'EPU.

Des mesures urgentes sont également nécessaires pour prévenir les attaques contre les minorités religieuses. Amnesty International appelle le Pakistan à agir en fonction de ces recommandations pour assurer la protection des minorités religieuses, à traduire en justice ceux qui commettent des actes de violence au nom de la religion, et à continuer d'envisager une réforme ou une abrogation des lois relatives au blasphème, qui constituent une grave menace pour l'état de droit et l'harmonie au sein des communautés.

L'attentat de talibans pakistanais contre Malala Yousafzai, au mois d'octobre de l'année dernière, souligne les graves risques qu'encourent les défenseurs des droits humains dans le pays. L'organisation exhorte le Pakistan à élaborer, conformément aux recommandations issues de l'EPU, une politique nationale pour la protection des défenseurs des droits humains, tout en poursuivant ceux qui se livrent à des attaques contre ces personnes.

La dégradation de la situation des droits humains au Pakistan montre que le gouvernement doit corriger au plus vite ses défaillances persistantes en matière de poursuites contre les auteurs d'atteintes à ces droits. Amnesty International demande instamment au gouvernement de démontrer qu'il fait davantage d'efforts pour s'acquitter de ses obligations concernant la protection des droits de toutes les personnes à l'intérieur de ses frontières, indépendamment de leur appartenance ethnique ou religieuse, de leurs opinions politiques ou de toute autre situation.

#### **Complément d'information**

Au cours de sa 22<sup>e</sup> session, le 14 Mars 2013, le Conseil des droits de l'homme a adopté les conclusions de l'EPU sur le Pakistan. Avant cela, Amnesty International avait prononcé une déclaration orale sur la situation des droits humains au Pakistan :

<http://webtv.un.org/watch/consideration-of-pakistan-upr-report-37th-meeting-22nd-regular-session-human-rights-council/2226108288001/>. Amnesty International avait par ailleurs

soumis diverses informations sur ce pays :

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA33/003/2012/en>.

Document public

Secrétariat international d'Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW,  
Royaume-Uni, [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)